

CHAMBRE DES COMMUNES

libertés fondamentales. Pourquoi toujours nous rappeler ce qui s'est produit il y a 7, 10 et même 12 ans? Le peuple s'est prononcé sur l'administration qui dirigeait le pays en 1957. Nous en avons une autre maintenant, et les députés libéraux, à l'instar de leur chef, ont clairement exprimé leurs opinions sur le bill actuellement à l'étude.

Monsieur le président, j'ai été bien étonné des observations qu'a faites l'honorable ministre de la Justice (M. Fulton) ce matin. J'ai beaucoup d'estime pour lui, et je ne m'en cache pas; mais après l'avoir entendu, je me suis refait une opinion pour ce qui a trait à la théorie de la métémpsychose, la théorie de la réincarnation.

On nous disait souvent, avant le 22 juin dernier, lorsque nous critiquions l'administration de la province, que nous dénigriions notre province. Le ministre de la Justice, ce matin, nous a dit qu'en critiquant le bill des droits de l'homme, nous étions tout près de dénigrer le peuple qui nous avait élus, parce que nous critiquions une mesure qui avait pour objet de protéger ses libertés.

Il y a un homme qui avait l'habitude de raisonner de cette façon et qui a été premier ministre de ma province. Je ne lui en voulais pas de raisonner ainsi, mais je suis étonné qu'un homme de la trempe du ministre de la Justice (M. Fulton) raisonne de la même façon.

Le ministre de la Justice a aussi accusé les membres de la loyale opposition de Sa Majesté de faire de la politique avec le projet de loi ayant pour objet la reconnaissance et la protection des libertés humaines. Il faudrait revenir en arrière, monsieur le président, et reconSIDérer ce qu'a dit celui qui a présenté le bill et qui a donné le ton au débat. Je le disais il y a un moment, le premier ministre de mon pays a exprimé de grands sentiments lorsqu'il a présenté le bill des droits de l'homme, mais à côté de cela, il y en avait d'autres qui sont à l'opposé de ces grands sentiments et de cette grandeur d'âme. Il ne faut donc pas s'étonner si nous tenons à relever certaines choses qui se sont passées, pour répondre à ce que le premier ministre nous a dit lors de la présentation du bill.

J'estime que le rôle du premier citoyen de mon pays, c'est de renseigner la population. Le rôle du premier ministre de mon pays, c'est de se tenir au dessus de la "partisanerie" politique. En d'autres termes, un homme public parfaitement conscient de ses responsabilités, de ses graves responsabilités de premier citoyen, doit apprendre quelque chose à ceux qu'il dirige chaque fois qu'il parle. C'est là son premier rôle. Il doit s'occuper du bien commun; il doit être un leader, et même au détriment de son avenir politique, il doit dire ce qu'il pense; bref il doit dire la vérité.

[M. Brassard (Lapointe).]

De plus, lorsqu'il présente un bill relatif à la protection des libertés humaines et des droits fondamentaux de l'homme, j'estime que le premier citoyen de mon pays doit être infiniment au dessus de ceux qui prennent place dans l'avant-dernière ou la dernière rangée de sièges à la Chambre,—et je suis de la même section. En d'autres termes, je me pardonnerais facilement, et je pardonnerais aussi à mes collègues de la section que j'occupe de faire de la politique sur une question aussi sublime et noble. Mais que j'ai de la difficulté à pardonner une chose semblable au premier citoyen de mon pays, à celui qui détient le premier poste au Canada, à celui qui doit donner le ton à tous les débats qui ont lieu en cette Chambre!

Je me réjouis que le premier ministre, même s'il l'a fait avec beaucoup de retard, ait présenté ce projet de loi. Mes collègues, à commencer par mon chef, ont fait des remarques très à point et très judicieuses. Toutefois, cela ne veut pas dire que lorsqu'on critique une mesure, on n'en n'approuve pas le principe. D'ailleurs, s'il en est un qui doit comprendre cette façon d'envisager les choses, c'est le premier ministre du Canada qui a siégé de ce côté-ci de la Chambre. Il a maintes fois été d'accord avec l'ancienne administration sur plusieurs points, et lorsqu'il différait d'opinion, il le disait d'une façon claire et très énergique. Là où il différait souvent d'opinion avec l'ancienne administration, c'était sur la façon dont on appliquait certaines mesures. Nous aussi, nous différons d'opinion avec la présente administration sur sa façon de nous présenter le bill des droits de l'homme. Nous différons surtout d'opinion avec le gouvernement sur certaines choses qui, à notre humble avis, sont des carences dans le bill actuel.

Je me réjouis, comme je le disais il y a un instant, de la présentation de ce projet de loi, parce que je puis vous citer des exemples...

M. Pigeon: Le bill Dillon!

M. Brassard (Lapointe): ...où l'on a adopté des attitudes qui venaient en contradiction flagrante avec les libertés humaines. Mon collègue de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon), comme d'habitude, veut m'interrompre, mais je ne crois pas devoir lui répondre puisque la province l'a déjà fait.

Il s'est passé chez nous des choses que je n'admetts pas et que plusieurs, que la majorité même des citoyens bien pensants de ma province n'admettent pas. Quand on parle de la liberté d'expression, de la liberté d'opinion, de la liberté de la pensée dont il est d'ailleurs question dans le projet qui nous est soumis, —quand on parle de libertés fondamentales, on semble oublier que chez nous on a fait des accrocs sérieux à ces libertés.